

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 21 Mars 2025

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Sylvie TROTIN, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Francis FRANCHET, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Yolande LAFRANÇAISE, Christophe MONELLS, Brigitte LESIEUR, Frédérique CUGULLERE, Bernard CONSTANS

Absents excusés : M. Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à Gilles GUILLAUME, M. Lucy FERRER ayant donné procuration à Mme Marie DARNER, Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS, Mme Colette GONZALVES ayant donné procuration à Mme Carmen ARANEGA, Mme Vanessa ALBERICH ayant donné procuration à Mme Claude CAMPS, M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à M. Jean-Francis FRANCHET, M. Michel CUGULLERE ayant donné procuration à Mme Frédérique CUGULLERE, M. Caroline LANGLAIS CONSTANS ayant donné procuration à M. Bernard CONSTANS, M. Alain GRIEU ayant donné procuration à Mme Brigitte LESIEUR

Secrétaire de séance : Mme Marina PICORNELL

Objet : 2025/03/08 : Plan de financement du projet Halles gourmandes et culturelles

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2025 portant sur la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et présentant notamment le projet de Halles gourmandes et culturelles et son budget prévisionnel ;

Considérant le plan de financement dudit projet tel que présenté ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT				
Postes de dépenses	Montant en € HT	Financement	Montant en €	Taux
Maîtrise d'œuvre	78 000	Etat DETR	400 000	54%
Bureau de contrôle + CSPS	6 000	Conseil Régional Occitanie	110 000	15%
Etudes avant Projet	9 000	Département des Pyrénées Orientales	80 000	11%
Travaux aménagement intérieur	540 000	Autofinancement	150 000	20%
Travaux aménagement extérieur	107 000			
TOTAL	740 000	TOTAL	740 000	100%

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement correspondant aux demandes de subventions formulées auprès des financeurs Etat (DETR-DSIL), Région Occitanie et Département des Pyrénées Orientales, tel que décrit ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 28 Mars 2025

PUBLIÉ LE 04 AVR. 2025

Le Maire,

Laurence AUSINA

